

# Contrat de vente de l'offre à 5000F/mois

## Article 1<sup>er</sup> : Objet de l'offre

Ce contrat a pour objet de définir l'offre spécifique de conception d'un site Internet par Tahiti Web Design pour un particulier, une entreprise et toute personne physique ou morale désirant bénéficier de cette offre. Tahiti Web Design propose de concevoir un site Internet avec divers services contenu dans les articles suivant pour une redevance mensuelle de 5000 FCP par mois.

## Article 2 : Durée du contrat

Le contrat est conclu pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction tous les ans.

## Article 3 : Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée un mois au moins avant l'expiration de la date d'expiration du contrat.

## Article 4 : Rémunération

Le client s'engage à rémunérer l'agence web 5000 FCP par mois dès la mise en ligne du site Internet puis tous les trente jours à partir de la date de mise en ligne du site. Un commercial de l'agence web ou un technicien sera chargé d'annoncer officiellement au client la date de lancement du site par email. Cet email servira de date de départ de la rémunération mensuelle et sera joint au présent contrat. Tahiti Web Design se réserve le droit d'augmenter le coût de la redevance mensuelle à chaque renouvellement du contrat en fonction du coût de la vie et de l'inflation.

## Article 5 : Contenu de l'offre

L'agence web s'engage à acheter un nom de domaine convenu avec le client, le client pourra l'acheter lui-même s'il le souhaite, d'héberger ce nom de domaine sur un de ces serveurs (le client peut aussi héberger son nom de domaine sur ses serveurs), de concevoir un site Internet et de

l'héberger sur un de ces serveurs (le client peut aussi héberger son site sur ses serveurs). L'offre comporte aussi la création d'une adresse email. Le site Internet consiste en 5 pages en ligne :

1. Une page d'accueil avec une ou plusieurs accroches commerciales et une description simple de l'activité. Le menu de navigation permet à l'internaute de naviguer sur le site.
2. Une page contenant le détail des offres commerciales de l'entreprise.
3. Une page de description de l'entreprise.
4. Une page contenant un formulaire de contact.
5. Une page contenant les mentions légales et les conditions de ventes de l'entreprise.

Pour ce qui est des nom de domaines en .pf, seule une entreprise avec un nom commerciale enregistré au registre du commerce peu acheter un nom de domaine en .pf correspondant au nom de son entreprise. L'agence proposera des noms de domaine de type .com suivant leur disponibilité dans les registrar.

## **Article 6 : Contenu du site Internet**

Le client est entièrement responsable du contenu qu'il soumettra à l'agence web afin de l'afficher sur le site Internet de son client. Le client devra fournir le contenu qu'il voudra mettre dans son site. Pour l'aider, l'agence web mettra à disposition du client un questionnaire que le client remplira en même temps que la signature du contrat afin de raccourcir les délais de mise en ligne de son site. Il est rappelé ici que le contenu est primordial afin que le site puisse être mis en ligne et que le client est entièrement responsable des délais de transmission de son contenu à l'agence. Le contenu doit être fourni par le client sous format numérique et de préférence par email. Le contenu est les images, les textes et tout autre support utile au client sous format numérique.

## **Article 7 : Maintenance**

Le client peut demander à l'agence de modifier le contenu de son site. Il faut alors que le client transmette les modifications sous format numérique qu'il veut apporter au site.